

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : formation des élus/prise en charge des frais de déplacements et de séjours de Madame ZAINABA Mohamed

Séance du 15 avril 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°29

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 9

- dont « pour » : 9
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 avril 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA Said Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le lundi 15 avril 2024 à 13 heures.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, ATTIBOU Zainati, BOINA Rifay Raim, ISSOUFFI Ramadani, MADI OUSSINI Mohamadi, MOHAMED Zainaba, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents :

AHMED COMBO Papa, SAID Mariame. ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Soilihi, MDALLAH Anlamati, CHANFI Bibi, ALLAOUI Mohamed.

Absents représentés :

M. CHANRANI Daoudou représenté par M IBRAHIMA Said Maanrifa

M. MIKIDADI Madihali représenté par M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Secrétaire de séance : M BOINA Rifay Raim

Vu la délibération n°59 du 26/11/2021 portant règlement intérieur/avenant à la formation des élus

Vu la délibération n°88 du 30/11/2022 portant prise en charge des frais de mission des élus de la 3CO,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande formulée par Madame Zainaba Mohamed qui suit sur ses fonds propres une formation en plusieurs modules dispensée par l'Ecole Nationale des Directeurs de Cabinet,

Considérant que ladite formation est utile et nécessaire à sa fonction d'élue communautaire, déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal dont elle assure la présidence, sans bénéfice d'une indemnité spécifique à cette fonction,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

De prendre en charge dans le budget de la 3CO les frais liés aux déplacements et aux séjours de Madame ZAINABA Mohamed au titre de sa participation aux modules de formation dispensés par l'Ecole Nationale des Directeurs de Cabinet selon le calendrier suivant :

Paris

- Le 25/04/2024 : promouvoir et communiquer sur son territoire : le bon usage du storytelling,
- Le 26/04/2024 : piloter la gestion des marchés publics/la responsabilité civile et pénale des élus,
- Le 27/04/2024 : analyse et stratégie budgétaire de la collectivité

Paris

- Le 23/05/2024 : les pouvoirs de police du maire
- Le 24/05/2024 : comment gagner une campagne électorale : stratégie et outils
- Le 25/05/2024 : laïcité mode d'emploi/management de l'équipe municipale

Metz

- Le 27/06/2024 : l'usage politique du budget/témoignage Grand témoin
- Le 28/06/2024 : marketing territorial et collectivités entrepreneuriales
- Le 29/06/2024 : Cas d'étude

Paris

- Le 15/07/2024 : grand QCM/mémoire professionnel
 - Le 16/07/2024 : communication interpersonnelle
 - Le 17/07/2024 : communication interpersonnelle
 - Le 18/07/2024 : Team building
 - Le 19/07/2024 : projet tutoré/remise des diplômes
- **que ce cas de figure particulier ne porte pas modification du règlement de formation des élus communautaires.**
- **D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 15/04/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



M. IBRAHIMA Said Maarifa

Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA

Date : 16/04/2024

Qualité : Président

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**